



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **25**  
Nombre de votants : **29**  
Date de convocation : **24/10/2018**

**OBJET : MODIFICATION DE COMPOSITION DE  
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DES ASPRES**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 31 OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères)– ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

CRUCQ Nadine (Fourques) à JL.PUJOL  
S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE  
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusé(e)s :

L.FERRER (Thuir)

Absents:

L.BERNARDY, F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)  
C.VILA (Oms)  
P.BELLEGARDE (Passa)  
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille)  
P.MAURY (Thuir)  
J.AMOUROUX (Tresserre)  
B.COUSSOLE (Trouillas)

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

- VU** l'Article L.1414-1, L1411-1s et L1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'article L5211 du CGCT rendant applicable aux EPCI les mentions de l' article L2121-22 du CGCT
- VU** la délibération n°33/2014 fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes des Aspres,
- VU** l'ordonnance du 25 Juillet 2015 et le décret du 25 Mars 2016 relatifs aux marchés publics,
- VU** la démission de M.Roland NOURY de son mandat de maire et de conseiller communautaire, de facto de son poste de membre titulaire de la CAO de la Communauté

Le Président **EXPLIQUE** à l'Assemblée que M.NOURY Roland était élu membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes par délibération n°33/14.

Il **EXPLIQUE** que, les règles de composition prévues aux commissions de Délégation de service public s'appliquent désormais aux CAO (Article L14115 CGCT), sans que les dispositions n'encadrent les modalités de remplacement des membres de la CAO.

Il **PRECISE** qu'il revient aux assemblées délibérantes de fixer les règles de remplacement de membres de CAO ; et qu'en l'absence de telles dispositions il convient d'appliquer celles prévues par l'article 22III du Code des Marchés publics, compatibles avec les nouveaux textes en vigueur, et telles que suivant : *« il est prévu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier. »*

Ainsi, suite à la démission de M.NOURY, il n'y a donc pas lieu de procéder à de nouvelles élections pour renouveler ladite commission, le nombre de membres étant suffisant pour en assurer sa composition légale.

M.Roland NOURY doit alors être remplacé par M.Alphonse PUIG, 1<sup>er</sup> suppléant sur la liste actuelle, de fait installé au poste de membre titulaire de la Commission d'Appel d'offres de la Communauté de Communes. Et le membre suppléant devenant ainsi titulaire n'a pas à être remplacé, l'épuisement de la liste des titulaires et suppléants n'étant pas constatée et le pluralisme étant respecté.

Le Conseil Communautaire,

Prenant acte de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres,  
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**INSTALLE** M.Alphonse PUIG au poste de membre titulaire de la CAO de la Communauté,  
Et

**RAPPELLE** la nouvelle composition de la présente commission :

Envoyé en préfecture le 15/11/2018

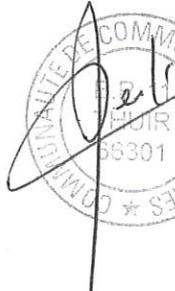
Reçu en préfecture le 15/11/2018

Affiché le

ID : 066-246600449-20181031-109\_18\_CAO-DE

<b>Composition de la Commission d'Appel d'Offres 2014-2020</b>		adresse	cp	vill
<b>Président délégué</b>	<b>PERALBA Jean-Claude</b>	mairie de	66300	VILLEMOLAQUE
Membres titulaires (5)	1. LEHOSSINE Bernard	mairie de	66300	CAMELAS
	2. PUIG ALPHONSE	mairie de	66300	SAINTE COLOMBE
	3. ATTARD Rémy	mairie de	66300	TROUILLAS
	4. BELLEGARDE Patrick	mairie de	66300	PASSA
	5. BERNADAC Jean-Claude	mairie de	66300	THUIR
Membres suppléants (4)	1. TAURINYA Pierre	mairie de	66620	BROUILLA
	2. BERNARDY Laurent	mairie de	66300	BANYULS DELS ASPRES
	3. TOURNE Roger	mairie de	66300	LLAURO
	4. GONZALEZ Nicole	mairie de	66300	THUIR

Ainsi Fait et délibéré à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Président,  
**René OLIVE**

